



# 居合道

FOYER RURAL DE BONNELLES

## SAISON 2021/22 – PROTOCOLE SANITAIRE IAIDO

Ce protocole **complète** et précise le **règlement intérieur** ainsi que le **protocole sanitaire de la fédération** applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2021 :

[https://www.cnkendo-dr.com/Covid19\\_files/ProtocoleSanitaireCovid\\_01\\*09\\*2021.pdf](https://www.cnkendo-dr.com/Covid19_files/ProtocoleSanitaireCovid_01*09*2021.pdf)

### DOJO

**Un nettoyage du dojo sera obligatoirement effectué avant le cours.**

Le nettoyage consiste en :

- Désinfection des poignées de portes dès l'ouverture du Dojo (Dojo et bureau)
- Balayage ou utilisation de l'aspirateur sur le sol
- Nettoyage avec un produit désinfectant pour sol
- Aération de la salle pendant les opérations de nettoyage

Ce nettoyage sera normalement réalisé entre 17h et 18h30 par une personne désignée par le Foyer Rural. En cas d'absence, le nettoyage devra être effectué par les membres de la section Iaido.

**L'accès au bureau est limité aux enseignants.** Un nettoyage de celui-ci sera effectué par les personnes concernées.

### ACCÈS

L'accès au complexe sportif implique la **possession d'un pass sanitaire**. Il sera contrôlé par l'enseignant à l'aide de l'application **TousAntiCovid Verif**. **Un registre de présence** sera tenu afin de permettre le suivi des pratiquants.

**Le port du masque est obligatoire** dès l'accès au complexe sportif et devra être conservé durant l'entraînement. Aucune dérogation ne sera admise.

Du gel hydroalcoolique est mis à disposition à l'entrée ainsi que des lingettes, poubelle. **Une désinfection des mains est imposée à tout le monde.**

### VESTIAIRES ET SANITAIRES

**Les vestiaires seront inaccessibles jusqu'à nouvel ordre.** Les pratiquants devront se changer dans le *dojo* ou arriver en tenue.

Les affaires personnelles seront déposées le long des murs en évitant le contact avec les autres.

### MATÉRIEL

**Chaque adhérent devra avoir son matériel propre.** Un sabre ou un *bokken* numéroté pourra être prêté par le club pour la saison en échange d'un chèque de caution.

En plus du matériel lié à la pratique, et comme cela est stipulé dans le règlement intérieur, il est nécessaire que chaque personne dispose d'une trousse de soin personnelle.

**Le port de chaussettes ou tabi sera nécessaire.**